

educa.Guides

# Spam

2008

École et TIC

## Mentions légales

Éditeur            educa.ch  
Auteur            Rédaction educa.ch  
©educa.ch        CC BY-NC-ND ([creativecommons.org](https://creativecommons.org))  
Août 2003, actualisé: 2008, 2011

# Table des matières

<b>Spam: comment prévenir et réagir?</b>	<b>4</b>
Conseils	4
Education aux médias	4
<b>Définition</b>	<b>5</b>
Les actes de spamming	5
<b>Méthodes des spammeurs</b>	<b>6</b>
Principales méthodes	6
<b>Aspects juridiques</b>	<b>8</b>
En Suisse	8
Protection des données	8
En Europe	8
Aux Etats-Unis	9
<b>Education aux médias</b>	<b>10</b>
Sélection de conseils	10

Ce guide dispose d'une page Internet sur educa.ch. Vous trouverez à cet endroit un fichier PDF du guide, que vous pouvez également consulter en ligne, ainsi que des informations complémentaires et des liens vers des sites proposant du matériel pédagogique. Ces informations et liens sont mis à jour régulièrement. La date de publication ainsi que celle d'une éventuelle actualisation sont indiquées sur le PDF.

► [Page Internet](#)

# Spam : comment prévenir et réagir ?

« Comment ont-ils donc fait pour obtenir mon adresse ? » Lorsque vous avez reçu votre premier spam dans votre boîte aux lettres, vous avez certainement eu cette réaction d'étonnement. Aujourd'hui, vous avez pris l'habitude de mettre à la poubelle régulièrement ces courriers électroniques indésirables. Avec un souhait en tête : vous débarrasser définitivement de ces spams.

Dans ce dossier, la rédaction d'educa.ch vous propose un point général. Une fois traité les questions de la définition du spam, des méthodes des spammeurs et du contexte juridique - en Suisse, le pollupostage est expressément interdit depuis le 1er avril 2007-, nous consacrerons une part importante du dossier aux moyens techniques : comment prévenir et réagir ?

## Conseils

Les conseils pour se protéger des spams sont légion. Certains s'apparentent au bon sens (comme ne pas disséminer son adresse e-mail), d'autres sont très efficaces (comme laisser un espace avant et après le @ pour ne pas être repéré par les logiciels spéciaux) mais ils seront vite dépassés lorsque les spammers adapteront leur technologie.

Enfin, quelques conseils soulèvent des questions de fonds : si on demande par exemple aux utilisateurs de ne pas disséminer leur adresse, ne va-t-on pas contre l'esprit d'internet en restreignant les échanges ?

## Education aux médias

Les conseils pour prévenir le spam sont utiles mais leur efficacité n'est pas complète. Même le meilleur système de filtrage présente des limites puisqu'il risque de filtrer d'authentiques messages. Par conséquent, la meilleure parade contre le spam consiste en une éducation aux médias. Il s'agit d'apprendre à repérer un spam en ne se basant que sur l'expéditeur et le sujet.

# Définition

Le « spamming » ou « spam » est l'envoi massif de courriers électroniques non sollicités, généralement publicitaires, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse électronique de façon irrégulière. Les différents synonymes (essentiellement d'origine québécoise) du spamming ou spam sont courrier-rebut, pourriel ou pollurriel.

## Les actes de spamming

Le site Secuser.com, consacré à la sécurité informatique, dresse une liste des actions, qui sont considérés comme des actes de spamming :

- le fait d'envoyer un mail à un ou plusieurs inconnus pour leur suggérer de visiter un site web ou d'acheter un produit
- le fait de poster dans un forum de discussion ou un newsgroup un message sans rapport avec le thème abordé, dans un but provocateur ou commercial
- le fait d'utiliser le système de messagerie interne à Windows pour faire apparaître sur le poste d'un utilisateur une boîte de dialogue contenant un message publicitaire
- le fait d'inclure un individu dans une liste de diffusion sans son consentement préalable ou de l'empêcher de se désabonner

# Méthodes des spammeurs

« Comment les « spammeurs » ont-ils fait pour récupérer mon adresse électronique ? » Lorsqu'on reçoit pour la première fois un spam, cette question se pose inévitablement.

## Principales méthodes

Pour obtenir une adresse, les spammeurs ont en fait plusieurs possibilités. Sur le site Arobase.org, quatre scénarios sont détaillés dans une rubrique intitulée « Comment récupère-t-on votre adresse ? »

- **Votre fournisseur a cédé votre adresse e-mail**

Il a revendu tout ou partie de sa liste d'abonnés à un tiers, qui lui-même l'a revendu à un autre, etc. L'opération peut être faite dans la légalité, mais ce n'est pas toujours le cas.

- **Vous avez communiqué votre adresse à un site Web**

Vous avez dû laisser votre adresse électronique en commandant un article, en vous inscrivant sur une liste de diffusion par courrier électronique ou encore en souscrivant aux services d'un site.

- **Votre adresse a été générée au hasard**

Prenez d'un côté les listes des noms et prénoms les plus courants, de l'autre celle des fournisseurs d'adresses les plus populaires. En utilisant toutes les combinaisons possibles, vous pouvez générer des centaines de milliers d'adresses e-mail.

- **Vous avez publié votre adresse sur le Net**

Plusieurs cas de figure sont possibles : vous avez affiché votre adresse électronique sur votre page personnelle ou vous avez laissé votre adresse sur des forums de discussion. Des logiciels permettent de récolter automatiquement les adresses e-mail publiées sur le Net.

## **Liens**

« Pourquoi est-ce que je reçois des messages non sollicités ? » : un chapitre de ce dossier est consacré aux méthodes des spammeurs.

▶ [OFCOM : dossier spam](#)

Sur le site Arobase.org, plusieurs scénarios sont détaillés.

▶ [Comment récupère-t-on votre adresse ?](#)

▶ [Etude de la commission européenne : protection des données](#)

# Aspects juridiques

## En Suisse

Depuis le 1er avril 2007, la législation suisse n'autorise l'envoi en masse et automatique de messages - par voie électronique, par SMS, fax ou téléphone - qu'aux destinataires qui ont explicitement consenti à les recevoir (système opt-in). Des messages publicitaires envoyés en masse ne peuvent donc vous être adressés qu'à la condition que vous ayez donné votre accord. Seule exception : si vous avez donné votre adresse à un vendeur lors d'un achat, celui-ci peut vous envoyer des publicités pour des produits du même type.

## Protection des données

De plus, la loi sur la protection des données s'applique, en Suisse, au cas de spamming. «En vertu de l'article 8 de cette loi, le lésé peut exiger du détenteur d'une liste qu'il lui indique quelles données le concernant sont en sa possession. Le lésé peut faire valoir ses droits par voie judiciaire (art. 15 LPD)», explique le préposé fédéral à la protection des données dans un article consacré au spam. Le lésé peut alors porter plainte auprès des autorités judiciaires suisses si le spam est envoyé depuis un serveur situé en Suisse. Si les spammeurs sont étrangers, c'est les autorités de leur pays qu'il s'agira d'alerter. Le problème se pose lorsque des spammeurs internationaux envoient des messages depuis des serveurs situés dans des pays hors réglementation (ce qui est souvent le cas). Dans ce cas, il n'y a par contre pas grande chose à faire si ce n'est filtrer les messages (voire le chapitre des conseils techniques).

«Quand les envois en masse sont-ils autorisés ? » Des réponses claires à cette question sont apportées dans le dossier de l'OFCOM.

► [OFCOM: dossier spam](#)

## En Europe

La directive «vie privée et communications électroniques» du 12 juillet 2002 a introduit dans l'ensemble de l'Union européenne le principe dit «opt-in», c'est à dire le consentement préalable de la personne pour l'envoi de courrier électronique à des fins commerciales. Ainsi, dans chacun des Etats-membres, la prospection par courrier électronique est interdite sauf si la personne a donné son consentement préalable.

La Commission nationale de l'informatique et des Libertés (France) fait un point général.

▶ [Prospection commerciale par courrier électronique : l'état du droit](#)

Les instances communautaires ont adopté le 12 juillet 2002 une directive relative à la vie privée et aux communications électroniques qui pose le principe du consentement préalable en matière de prospection par courrier électronique (voir article 13 relatif aux communications non sollicitées).

▶ [Directives de l'Union européenne](#)

## **Aux Etats-Unis**

Aux Etats-Unis, une loi encadrant la pratique du « spamming » est entrée en vigueur le 1er janvier 2004. Ce texte prévoit un mécanisme de droit d'opposition et la création d'une liste rouge d'adresses de courriers électroniques regroupant les internautes qui ne souhaitent pas être sollicités par courrier électronique.

▶ [Wikipedia: CAN-SPAM Act of 2003](#)

# Education aux médias

Les conseils pour prévenir le spam sont utiles mais leur efficacité n'est pas complète. Même le meilleur système de filtrage présente des limites puisqu'il risque de filtrer d'authentiques messages. Par conséquent, la meilleure parade contre le spam consiste en une éducation aux médias.

Il s'agit d'apprendre à repérer un spam en ne se basant que sur l'expéditeur et le sujet. Tous les outils de courrier électronique permettent de présenter chaque message d'un folder sur une ligne où figurent ces deux points et de l'effacer. Il faut prendre l'habitude de supprimer le courrier non sollicité dès sa réception et sans cliquer sur aucun de ses liens, même s'ils paraissent intéressants. Les astuces des spammeurs sont nombreuses : fausse réponse, envoyée avec comme titre « Re », faux message de confirmation d'abonnement à une newsletter, message envoyé à vous-même avec comme adresse d'expéditeur votre propre adresse email.

## Sélection de conseils

- **Prudence en donnant son adresse**

Ne disséminer son adresse e-mail que de manière très restrictive.

- **Avoir plusieurs comptes e-mails**

On peut garder secrète sa propre adresse e-mail quand on a plusieurs comptes et ne la donner qu'à un petit nombre de personnes de son choix. Par contre, l'adresse officielle doit être annoncée à un grand fournisseur d'accès ayant des filtres puissants.

- **Ne pas entrer en contact avec le spammeur**

Les adresses e-mail sont une denrée très périssable et les spammeurs prisent particulièrement celles dont l'existence est vérifiée.

- **Prudence avant d'ouvrir des liens**

Tout e-mail spam (courrier de masse non sollicité) devrait être supprimé sans être ouvert, sans même cliquer sur un lien affiché, même si cela semble super intéressant.

- **Masquer le nom**

N'employez aucun nom significatif pour votre adresse e-mail. Un générateur d'adresses sera bien plus vite sur la piste d'une adresse nom.prénom@fournisseur d'accès.domaine de premier niveau (ex. françois.dupont@bluemail.ch) que sur une adresse inventée (ex. fradup@bluemail.ch)

## **Liens**

- ▶ [Mesures techniques](#)

educa.ch

Institut suisse des médias pour la formation et la culture

Erlachstrasse 21 | Case postale 612 | CH-3000 Berne 9

Téléphone: +41 (0)31 300 55 00

[info@educa.ch](mailto:info@educa.ch) | [www.educa.ch](http://www.educa.ch)